

# PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL de LAVARDENS

du mercredi 22 novembre 2023 à 20h30

---

**Membres présents :** Christiane COSTENARO, Séverine DELCOURT (arrivée à 21h, pas de vote pour les points 2 et 3 de l'ordre du jour), Laurence GÉNOT-BARRÈRE, Cyrille GINESTET, Claude MACARY, Laurent MOTHE, Sylvie PUJOS, Cyril RÉCHOU, Joëlle SAINT-PÉ (9)

**Procurations :** Damien RÉCHOU à Cyrille GINESTET (1)

**Absents excusés :** Damien RÉCHOU

**Secrétaire :** Joëlle SAINT-PÉ

**Quorum :** 9

**Convocation du :** 17/11/2023

---

## ORDRE DU JOUR

- 1) Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance
  - 2) Lancement 2me tranche de travaux sur le clocher
  - 3) Desserte énergie électrique des lots suite modification du permis d'aménager au lotissement
  - 4) Adressage
  - 5) Transfert Licence IV à l'actif du commerce
  - 6) DCM Autorisant le recrutement d'adjoints techniques en CDD sur emplois permanents
  - 7) Avancement d'échelons agent APC
  - 8) Rapport d'activité 2022 de la communauté d'agglomération
  - 9) Compte rendu des décisions du maire
  - 10) Questions diverses et informations générales
- 

### **1) Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance**

Le compte rendu de la dernière séance du 11 septembre 2023 est lu, approuvé à l'unanimité et visé par le maire et le secrétaire de séance.

### **2) Lancement 2me tranche de travaux sur le clocher**

Un montant de travaux et un plan de financement prévisionnel accompagnés d'une demande de dérogation au taux maximum d'aides publiques ont été transmis en Préfecture en vue d'une pré-consultation de la DRAC pour l'obtention d'un accord de principe avant la fin de l'année et permettre le dépôt d'une demande de DSIL avant 2024. L'estimation du coût total des travaux présentée avec honoraires, hausses et aléas, diagnostics et mission SPS, est de 328 440,50€ HT soit 364 637 € TTC. Le conseil donne son accord de principe à l'unanimité sur le lancement des travaux de la 2me tranche en 2024 pour une durée estimée de 6 à 8 mois.

### **3) Desserte énergie électrique des lots suite modification du permis d'aménager au lotissement :**

La desserte basse tension pour la tranche 2 des travaux au lotissement représente une dépense de 11 169 HT avec une réfaction tarifaire de 40 %, soit 4 467,60 €HT. Le reste à charge pour la commune est de 6 701,40 €. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

### **4) Adressage**

Accord unanime du conseil municipal sur l'ensemble des noms de voies de la commune dans le cadre du nouvel adressage et sur la numérotation effectuée :

**VILLAGE**

<b>Voie</b>	<b>Nom de la voie</b>
Carrelot	de l'Est
Carrelot	du Nord
Carrelot	Transversal
Chemin	de Ronde du Midi
Chemin	de Ronde du Nord
Place	de l'Église
Place	Saint Michel
	Antoine de
rue	Roquelaure
rue	de l'Ecole
rue	Dominique Dugay
rue	Suzanne de Bassabat
Impasse	de l'Ecole
Impasse	de la Conserverie

**CAMPAGNE**

<b>Voie</b>	<b>Nom de la voie</b>		
Chemin	d'En Pagès	Route	de Jégun de la Fontaine
Chemin	D'Enguillon	Route	Chaude
Chemin	D'Enhaubet	Route	de Mérens
Chemin	D'Enhisse	Route	de Réjaumont
Chemin	D'Encapette	Route	de Roquefort
Chemin	de Bouhébert	Route	de Fleurance
Chemin	de Castillon-Massas		
Chemin	D'Esquiro		
Chemin	de La Guzerde		
Chemin	de la Manestre		
Chemin	de Lagrange		
Chemin	de Lamothe		
Chemin	de Lannes		
Chemin	de Larth		
Chemin	du Limousin		
Chemin	de Plaisance		
Chemin	de Rozès		
Chemin	des Moulins		
Chemin	des Bois		
Chemin	du Bois d'Arrouy		
Chemin	du Cusson		
Chemin	du Garnabasse		
Chemin	du Miton		
Chemin	du Parrat		
Chemin	D'En Jaymes		
Impasse	de la Manestre		
Route	de Cézan		

La commune fournira les plaques des noms des voies et les plaques de numéros.

La licence IV, rachetée par la commune en 2015 pour un montant de 19000 €, figure à l'actif du budget principal. Le conseil municipal décide à l'unanimité de la retirer du budget principal et de l'affecter au budget annexe du commerce afin qu'elle figure à son inventaire et louée au multi-services.

Le numéro d'inventaire correspondant est LICENCE ; la date et valeur historique : le 11/03/2015 pour 19000 € ; le compte par nature : 2051 ; bien non amortissable, non subventionné ; aucun emprunt attaché.

#### 6) DCM autorisant le recrutement d'adjoints techniques en CDD sur emplois permanents

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le recrutement de 2 agents en contrat à durée déterminée à mi-temps sur emploi permanent pour une durée d'1 an à compter de décembre 2023 pour une rémunération allant du 1er au 7me échelon des grades d'adjoint technique et adjoint technique principal.

#### 7) Avancement d'échelons agent APC :

Le conseil approuve à l'unanimité la proposition d'avancement de 4 échelons à compter du 01/12/2023 pour l'agent en CDI à l'agence postale communale. Cette décision donnera lieu à un avenant au contrat à durée indéterminée dont bénéficie l'agent (non-participation au vote d'un élu intéressé : Cyril Réchou (lien familial)).

#### 8) Rapport d'activité 2022 de la communauté d'agglomération

Le rapport d'activité 2022 est présenté par M. le maire.

#### 9) Compte rendu des décisions du maire prises depuis le dernier conseil

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal, M. le maire présente et le conseil prend acte des décisions suivantes :

- Publication le 10/11/2023 de l'appel d'offre pour la 1re tranche de travaux au clocher. Délai dépôt des offres : le 12/12/2023 à 18h. Ouverture des plis : le 14/12/2023 avec la commission d'appel d'offres (maire + adjoints).

- demandes de subventions publiques pour la 2me tranche de travaux au clocher :

Total des subventions sollicitées : 328 440,50HT. Reste à charge : 37 189,20 €

Des financements privés sont également sollicités : 30 000 € fondation Crédit Agricole + Grands mécènes + Fondation du Patrimoine + Mission Bern.

#### DEPENSES

#### RECETTES

				Base		
				%	subventionnable MONTANT	
<b>TOTAL TRAVAUX HT</b>	<b>328 440,50</b>	ETAT (Préfecture de		10 %	364 637,99	36 463,80
HONORAIRES	12 207,49	Région) DSIL		50 %	364 637,99	182 319,00
Diagnostic amiante, plomb,		DRAC Occitanie				
termite	575,00	REGION Occitanie		20 %	300 000,00	60 000,00
Mission SPS	3 000,00	DEPARTEMENT				
HAUSSES ET ALEAS	20 415,00	DU GERS		15 %	324 440,00	48 666,00
<b>TOTAL OPERATION HT</b>	<b>364 637,99</b>	<b>TOTAL</b>				
TVA 20 %	72 927,60	<b>FINANCEMENT</b>				327 448,79
<b>COÛT TOTAL DE la 2me</b>		AUTO-				
<b>tranche TTC</b>	<b>437 565,59</b>	<b>FINANCEMENT HT</b>				37 189,20

**- Numérotage des habitations et attribution de plaques :**

Le but de l'opération est de bien référencer toutes les adresses pour permettre un secours des habitants, un accès à la fibre et aux services publics en ligne plus rapides. L'information sera communiquée aux services de la Poste, au SDIS,...

L'entretien des plaques de numéros est à la charge du propriétaire.

Les communes de moins de 2 000 habitants transmettront leur base adresse locale aux services fiscaux avant le 1er août 2024.

**- location logement au-dessus de la mairie suite départ locataire**

Loyer inchangé : 390,00 € + 80 € d'acomptes sur charges locatives.

**- Saisine CST modification du tableau des emplois :** le comité social territorial a été saisi pour avis sur la diminution de la durée de l'emploi permanent d'adjoint technique de 35h à 17h30.

**10) Questions diverses et informations générales**

**- vente lots toit familial :** les parcelles n'étaient toujours pas inscrites au cadastre. L'opération devrait se faire d'ici la fin de l'année. Rappel du prix de vente au Toit Familial de Gascogne : 44 000 et 60 000 €.

**- modification statuts du RPI :** proposition de modification des statuts afin d'intégrer le potentiel fiscal de chaque commune pour déterminer leur contribution.

**- prime pouvoir d'achat :** le dispositif mis en place de façon obligatoire dans la fonction publique hospitalière et la fonction publique d'État est présenté par Monsieur le maire. Il est désormais applicable dans la fonction publique territoriale pour compenser la baisse du pouvoir d'achat des agents suite à l'inflation. Le dispositif ne concerne que les agents en poste dans la collectivité au 30 juin 2023 et est appliqué au prorata du temps de travail.

**- zones d'accélération des énergies renouvelables :** Le Maire indique au Conseil Municipal qu'avec la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables les communes peuvent définir, après concertation avec les habitants, des zones d'accélération (ZAE nR) où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

**Zones proposées :** l'école et la salle des fêtes, les toits des maisons hors périmètre ABF, les lacs (10 à 20 % de leur surface), les parkings.

Ces zones d'accélération doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable de tout type (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas l'autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables, l'instruction des projets restant faite au cas par cas.

Un des objectifs visé est que la production serve au plus près, au local. Une concertation publique ainsi que ses modalités de mise en œuvre devra être mise en place.

**- travaux logement au dessus de l'épicerie :** des tirants seront posés à l'épicerie avant la fin de l'année pour lutter contre les fissures pour un total de 1840 €. Intervention d'un maçon et d'un ferronnier. Les employés communaux effectueront les travaux de peinture de l'entrée + vérification de l'état du plafond.

**- Travaux fibre carrelot de l'est :** proposition d'Enedis d'enfouir la ligne dans le cadre d'un programme lié à l'esthétique. Difficile à mettre en façade. Faire demande d'aide pour interventions et participations à ENEDIS, au STEG, à Orange ,...

Voir documentation pour les Cités de Caractère.

**- Devis menuiseries école et logements :** 19 000 € HT les deux logements ; 59 500 € pour les écoles. Climatisation du café : 8 000 €.

**Platanes rue des écoles :** une expertise est nécessaire.

*Service technique :*

**Changement d'horaires pour les employés :** lundi et mardi matins un employé, mercredi toute la journée : les deux employés, jeudi et vendredi matins : l'autre employé.

Un compte rendu du conseil des écoles est présenté par la présidente.

Journée de Noël avec les enfants le 21/12.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00